



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-07-2018-15

Date de convocation le 04-07-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juillet 2018

Le six juillet deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET et PALIS, POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs : Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD Marie Christine

OBJET : DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL REMERCIEMENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame LAMASOU quittera la collectivité le 30 août pour faire valoir ses droits à la retraite.

Il propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des trois années passées auprès notamment des enfants du groupe scolaire.

Le Maire propose d'attribuer d'acheter une carte cadeau d'une valeur de deux cent euros dans un relais château (un diner, une nuit hôtel, et un petit déjeuner) au titre de cadeau de départ en faveur de Madame Martine LAMASOU.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

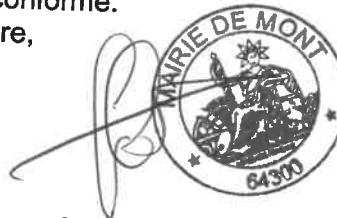
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE d'attribuer une enveloppe de deux cent euros pour la carte eu titre de cadeau de départ à la retraite en faveur de Madame Martine LAMASOU.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/07/2018